# 

* Date : 15-01-2010
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2010701107
* Author :

Tribunal de commerce de Liège
Par jugement du 7 janvier 2010, le tribunal de commerce de Liège a prononcé, sur aveu, la faillite de la SPRL MG Management, établie et ayant son siège social à 4630 Soumagne, Longue Voie 63, activité : vente de cuisines équipées, B.C.E. 0892.987.839.
Curateur : Me Xavier Charles, avocat à 4000 Liège, rue Sainte-Walburge 462.
Juge-commissaire : M. Alain Smets.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Liège, à 4000 Liège, îlot Saint-Michel, rue Joffre 12, endéans les trente jours du jugement déclaratif de faillite.
Les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli ont le moyen d'en faire la déclaration au greffe conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.
Le dépôt au greffe du premier procès-verbal de vérification des créances est fixé au mercredi 17 février 2010.
Pour extrait conforme : le greffier-chef de service, (signé) J. Tits.